



Arrêté fédéral sur l'instauration d'un frein à la réglementation

projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du ... ¹,

arrête:

I

La Constitution² est modifiée comme suit:

Art. 159, al. 3, let. d

³ Doivent cependant être adoptés à la majorité des membres de chaque conseil:

- d. les lois fédérales et les arrêtés fédéraux portant approbation de traités internationaux au sens de l'art. 141, al. 1, let. d, ch. 3:
 - 1. qui entraînent une augmentation des coûts de la réglementation pour le nombre minimal d'entreprises fixé dans la loi, ou
 - 2. qui entraînent une augmentation des coûts de la réglementation dépassant le montant fixé dans la loi pour l'ensemble des entreprises.

II

¹ Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF 2022 ####

² RS 101